

CAHIER DES CLAUSES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

INVENTAIRE DES HÉRITAGES MILITAIRES EN BRETAGNE

Septembre 2023 (Dernière mise à jour : juin 2025)



L'un des bunkers de la station radar de Men Tan à Plogoff, Région Bretagne, Bernard Bègne, 2025.

Introduction, p. 3

1. Contexte régional, p. 4

- a. Des héritages militaires omniprésents en Bretagne
- b. L'étude des architectures militaires en Bretagne : une longue histoire
- c. Des héritages contemporains non protégés et menacés

2. Enjeux et objectifs à l'échelle régionale, p. 6

- a. Les enjeux
- b. Les objectifs

3. Périmètre de l'opération d'Inventaire thématique, p. 9

- a. Le périmètre spatial
- b. Les bornes chronologiques
- c. Définition du corpus

4. Méthodologie et sélection des sites à étudier, p. 10

- a. La méthodologie d'Inventaire
- b. Les grands axes de l'étude (classés par ordre de priorité)
- c. Sélectionner pour étude les héritages militaires de la Seconde Guerre mondiale
- d. Profiter des opportunités pour enrichir les dossiers d'Inventaire

5. Calendrier prévisionnel et phases de réalisation, p. 13

- a. Travail de documentation
- b. Travail de terrain
- c. Travail de coordination et de réception des missions photographiques
- d. Travail d'analyse et de rédaction
- e. Mise en forme des dossiers d'Inventaire du patrimoine
- f. Diffusion et partage des connaissances

Annexes, p. 15

INTRODUCTION

L'Inventaire du patrimoine culturel est une compétence de la Région Bretagne, il a pour mission de recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique (*Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales*).

Ce document a pour objet d'explicitier les objectifs et le mode de conduite de l'opération d'Inventaire des héritages militaires en Bretagne. Portée par la Région Bretagne pour une durée de six ans (2023-2029), l'opération est pilotée par Guillaume Lécueillier, chargé d'études d'Inventaire au service de l'Inventaire du patrimoine culturel.

Nous avons choisi de ne pas utiliser l'expression classique « patrimoine militaire », qui sous-entend que ces éléments sont déjà connus et patrimonialisés pour préférer celle, plus dynamique, d'héritages militaires. S'ils ont perdu depuis longtemps leur valeur d'usage initial, ces héritages sont en effet plus ou moins acceptés. Cela prend tout son sens dans le cas des bunkers, édifices imposés par un occupant, construits avec l'aide d'entreprises françaises¹, le plus souvent désaffectés et mal-aimés².

Cette étude d'Inventaire doit permettre de montrer la richesse, la diversité, l'exemplarité, l'originalité des architectures militaires en Bretagne, mais aussi de faire évoluer le regard porté sur les héritages militaires contemporains afin de favoriser leur patrimonialisation alors que la disparition des derniers témoins directs de cette histoire fait entrer la Seconde Guerre mondiale dans un passé révolu.

¹ Jérôme Prieur a intitulé son documentaire « Le Mur de l'Atlantique, monument de la collaboration » (2010).

² « [Les bunkers, un patrimoine mal-aimé ?](#) », Le Télégramme, 19 juin 2021.

1. Contexte régional

a. Des héritages militaires omniprésents en Bretagne

Châteaux, fortifications d'agglomération, arsenaux, corps de garde, batteries d'artillerie et forts, bunkers et autres ouvrages militaires fortifiés ou non fortifiés sont indissociables des paysages bretons. On entend par fortifications et ouvrages militaires toute structure construite pour se protéger des assaillants à des fins militaires, offensives ou défensives.

Les « héritages militaires » regroupent des ensembles architecturaux, mais aussi les objets mobiliers qui leur sont liés ainsi que leur dimension immatérielle (savoir-faire, témoignages...). Ils témoignent de la richesse de la Bretagne, mais aussi de son statut stratégique issu de sa géographie péninsulaire et de son important trait de côte.

Comprendre les contextes qui ont présidé au projet et à l'implantation de ces ouvrages militaires est indispensable pour rendre compte de cette histoire multiséculaire : défense d'implantations humaines, d'habitats et de résidences aristocratiques ou élitaires, défense d'agglomérations, défense du duché de Bretagne, défense de l'État royal, impérial puis républicain, défense du Troisième Reich durant la Seconde Guerre mondiale avec la construction de bases de sous-marins et du Mur de l'Atlantique. Enfin, de la Guerre froide jusqu'à nos jours, défense et projection à l'échelle mondiale par la dissuasion nucléaire³.

A partir de la fin du 17^e siècle, la Bretagne voit la mise en place d'un système défensif littoral autour de trois pôles majeurs : Brest, la ville-arsenal, Saint-Malo, le port transatlantique devenu cité-corsaire et l'ensemble : le havre de L'Orient - Port-Louis, comprenant les îles de Hoëdic, Houat et Belle-Île.

Des premières constructions défensives en terre et en pierre, au béton armé des batteries d'artillerie de côte et des bunkers, les héritages militaires illustrent l'évolution des sciences et techniques intimement liée aux progrès de l'artillerie et autres techniques militaires. Au lendemain de la guerre de 1870, les armes modernes augmentent la puissance des projectiles et leur portée et bouleversent les équilibres en matière d'attaque et de défense. Le développement de nouvelles armes comme le sous-marin, l'aviation maritime, les batteries antiaériennes, le radar et la mise en service de projectiles de plus en plus puissants et létaux révolutionnent plus encore les architectures.

b. L'étude des architectures militaires en Bretagne : une longue histoire

Dès 1967, l'Inventaire de Bretagne s'intéresse successivement aux architectures militaires des cantons de Crozon (1975) et de Belle-Île-en-Mer (1978) en confiant leur étude à Philippe Truttmann (1934-2007), lieutenant-colonel du Génie, spécialisé dans l'architecture militaire, nommé expert auprès du ministère du Tourisme et chargé de mission à l'Inventaire général⁴.

³ C'est de la nouvelle base de l'Île Longue à Crozon que *Le Redoutable*, premier sous-marin nucléaire lanceur d'engins français, appareille en 1972. Il emporte avec lui 16 missiles à tête nucléaire de type M20.

⁴ Philippe Truttmann a également étudié pour l'Inventaire général les ouvrages défensifs de l'île de Ré, de Briçon, les forts des îles d'Hyères, ceux de la vallée de l'Ubaye et des Alpes.

Les fortifications des îles de Bretagne sud sont également étudiées par Nicole Le Pourhiet-Salat, collaboratrice scientifique à l'Inventaire général (1983). En 1998, la Bretagne sud fait l'objet d'un ouvrage collectif rassemblant les principales fortifications du littoral sous la direction de Nicolas Faucherre, Philippe Prost et Alain Chazette avec la participation de René Estienne. Lancé en 2002, mis en pause puis finalement relancé en 2005, l'Inventaire des fortifications de Bretagne Nord, aboutit en 2011 avec la publication collective intitulée « Les fortifications de la rade de Brest : défense d'une ville-arsenal » dirigé par Guillaume Lécueillier, chargé d'études d'Inventaire.

La présente opération d'Inventaire thématique s'inscrit dans la continuité des travaux historiques et des inventaires numériques existants (*Inventaire des fortifications littorales de Bretagne-Nord* réalisé par la Région Bretagne, *Inventaire préliminaire des communes littorales des Côtes-d'Armor* réalisé par le Conseil départemental des Côtes-d'Armor, *Fortifications littorales du milieu du 19e siècle en Bretagne-Sud 1830-1870* réalisé par l'Association 1846, *La fortification du 19e siècle : connaître et partager*⁵ », *patrimoine culturel matériel et immatériel de l'archipel des Glénan* réalisé par la Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes en Bretagne).

Au 30 juin 2025, la base de données du service de l'Inventaire du patrimoine culturel de Bretagne abrite 2 370 dossiers d'Inventaire dans le domaine « architecture militaire » : 1 729 dossiers sont accessibles sur le portail régional.

c. Des héritages contemporains non protégés et menacés

A côté de sites emblématiques comme les grandes fortifications médiévales ou vaubaniennes, les héritages militaires contemporains (19e et 20e siècles) sont encore peu valorisés en Bretagne.

Élevée sur le littoral ou dans l'intérieur des terres, la grande majorité des bunkers construits pour l'Allemagne nazie n'est toujours pas cartographiée par la force publique⁶ ni documentée (on connaît encore moins leur valeur patrimoniale). Ils ont été implantés, soit sur des terrains militaires, soit sur des parcelles publiques ou privées réquisitionnées par l'occupant⁷.

Non cadastrés⁸ comme « élément bâti » (sauf réutilisation postérieure), non protégés juridiquement⁹, ces édifices font l'objet de destruction dans le cadre de l'aménagement du territoire.

⁵ Fondée par Patrick Jadé et Lionel Duigou.

⁶ Dans les archives allemandes, on ne trouve pas d'inventaire exhaustif des fortifications avec leur localisation précise. Il existe cependant des états de construction, des cartes localisant les ensembles fortifiés avec leur numérotation, des plans de minages voire des plans détaillés de certains ensembles fortifiés (essentiellement des batteries d'artillerie). Un recensement collaboratif est mené depuis plusieurs années par des chercheurs bénévoles via le site <https://www.relikte.info>.

⁷ Plages, grèves, champs en bordure du littoral, routes, carrefours et ensembles fortifiés - couverts ou cernés de mines - étaient également encombrés par des obstructions diverses : réseaux de barbelés, poteaux, pieux dits « asperges de Rommel », « hérissons tchèque », tétraèdres, barrières Cointet, etc.

⁸ Il en est de même pour les fortifications françaises sur le cadastre parcellaire ancien ou actuel.

⁹ Comment protéger ce qui n'existe pas ? A minima, ces constructions devraient figurer dans les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) et/ou dans les plans locaux d'urbanisme. Les vestiges du Mur de l'Atlantique peuvent également être enregistrés comme « entités archéologiques » dans la Carte archéologique nationale.

Les bunkers sont désaffectés, le plus souvent envahis par la végétation et les déchets. Quand ils sont accessibles, ils sont remblayés voire fermés par des parpaings ou des grilles¹⁰. Ils servent également souvent de support à des peintures murales (ces expressions artistiques sont d'ailleurs quelquefois favorisées par la force publique).

A la batterie d'artillerie du Bého à Plouharnel, marquages et autres peintures murales allemandes ont récemment été systématiquement vandalisées par des graffitis.

Sur le littoral, l'érosion marine entraîne avec le recul du trait de côte, la dégradation d'ouvrages de fortifications ou encore le basculement de bunkers à la mer. Par grande marée et/ou dégraissement des grèves et plages, des obstacles de plage émergent régulièrement. Ces phénomènes posent régulièrement des questions de sécurité¹¹.

Si le « bunker » et les sites de la Seconde Guerre mondiale se sont progressivement imposés comme éléments du patrimoine dans les années 1990, notamment par le biais de publications spécialisées, mais à la marge de la communauté scientifique et des services patrimoniaux, ils ont fait et font toujours l'objet d'un pillage effréné de leur matériel de second œuvre et équipements¹². En la matière, deux visions s'opposent : les uns souhaitent pouvoir visiter des bunkers « fossilisés » ou « dans leur jus¹³ » tandis que les seconds argumentent de « sauver », « conserver » voire « valoriser » les bunkers en démontant les équipements qui s'y trouvent encore. Certains sites, y compris des champs de bataille, font l'objet de fouilles clandestines. Quelquefois, des collectivités - non informées de la législation en matière d'archéologie - confient les sites à des associations composées de passionnées d'histoire militaire.

2. Enjeux et objectifs à l'échelle régionale

a. Les enjeux

- Favoriser la reconnaissance des héritages militaires (Donner des clés de lecture et de compréhension des sites)
- Favoriser la co-construction de la connaissance via des appels à projets

Attachée à associer le plus possible les associations et collectivités territoriales aux dynamiques de connaissances, la Région Bretagne a lancé un appel à projets intitulé [« Participer à l'Inventaire des héritages militaires »](#) en vue d'encourager l'émergence de propositions portées par les territoires.

L'édition 2024 de l'appel à projets a vu la sélection de trois projets : « La défense des côtes en Bretagne : 1918-1940 » (Association *1846, La fortification du 19e siècle : connaître et partager*), « BUNKERS FOREVER. Les bunkers transformés du Pays de Lorient » (Association

¹⁰ Ces grilles sont posées afin de protéger les chauves-souris qui y trouvent un abri tempéré.

¹¹ C'est notamment le cas sur la plage de la Torche en baie d'Audierne ou au Courégant à Ploemeur avec la dislocation du mur antichar.

¹² Canons, blindages, portes blindées, tuyaux de ventilation, poêles de forteresse, boîtiers de connexion téléphonique, prises, câblage, etc.

¹³ Ces édifices sont de moins en moins nombreux, ils se situent le plus souvent dans des zones difficiles d'accès et contrôlées.

PREFAB!) et « Faire connaître au plus grand nombre la batterie de FLAK « Rossitten » située au Cosquéric en Ploemeur » (Association *Rossitten Histoire et Mémoire*).

- Favoriser la recherche par des partenariats avec les universités
- Favoriser la protection et la conservation des héritages militaires contemporains

Cent cinquante « architectures militaires » de toutes époques sont protégées au titre des Monuments historiques en Bretagne : il s'agit à 52 % de fortifications de l'époque médiévale¹⁴. Sur le littoral, cinquante-trois ensembles ou ouvrages fortifiés des époques moderne et contemporaine, conçus pour la défense des ports¹⁵ et des archipels¹⁶, sont également protégés au titre des Monuments historiques (35 %). C'est le cas de la [tour Vauban](#) à Camaret, protégé au titre des Monuments historiques dès 1907, et inscrite en 2008 sur la liste du [patrimoine mondial de l'Unesco](#) avec onze autres sites français.

Des sites militaires actifs comme le [château de Brest](#) ou le [fort de Penthièvre](#) à Saint-Pierre-Quiberon ont respectivement été protégés au titre des Monuments historiques en 1923 et 1933. Un corps de garde - celui des [Daules](#) à Cancale, protégé en 1955 - témoigne du guet de la mer en Bretagne¹⁷.

Des édifices logistiques sont également protégés comme la caserne Hervo à Concarneau (inscrit MH, 1926), la caserne de cavalerie dite quartier Clisson à Pontivy (inscrit MH, 1980), l'aiguade Belle Fontaine au Palais (classé MH, 1990), le bâtiment aux Lions à Brest (classé MH, 2011) et le magasin à fourrages de Pontivy (inscrit MH, 2018).

Datant de la Seconde Guerre mondiale, seuls la [station radar de Port-Coton à Bangor](#) (inscrit MH, 2000) et un [hangar d'aviation à Monterblanc](#) (inscrit MH, 2024) sont protégés au titre des Monuments historiques. Deux autres sites de la Seconde Guerre mondiale le sont grâce à des « effets de bord » : la batterie antiaérienne *Ebbstrom*¹⁸ sur la pointe de Cornouaille à Roscanvel (classé MH, 2013 avec la batterie de Cornouaille due à Vauban) et les bunkers du fort Cézon à Landéda (inscrit MH, 2015 avec le fort également dû à Vauban). A signaler, le classement au titre objet du chariot « tracteur-pousseur » du chariot transbordeur de la base de sous-marins de Keroman (2014).

¹⁴ Nous avons comptabilisé 79 châteaux et fortifications d'agglomération. Dès 1862, les châteaux forts de Largouët à Elven, de Fougères et de Tonquédec sont ainsi protégés.

¹⁵ Pour chaque port et par ordre chronologique : Saint-Malo (tour Solidor, fort National, château et fortifications d'agglomération de Saint-Malo, fort du Petit Bé, château fort de la Roche-Goyon dit « fort La Latte », fort de l'île Harbour, îlot du Grand Bé, fort de la Conchée, tour des Hébihens à Saint-Jacut), Morlaix (fort du Taureau à Plouézoc'h), Aber-Wrac'h (fort Cézon à Landéda), Brest (Tour Vauban à Camaret, château de Brest, grande batterie de Cornouaille, batterie de Beaufort et tour-modèle de Cornouaille à Roscanvel, tour-modèle et mur d'escarpe du Toulinguet à Camaret, fort du Mengant, batterie et poste lance-torpilles expérimental à Plouzané, îlot des Capucins à Roscanvel), Concarneau (fortifications d'agglomération, fort du Cabellou), Lorient (citadelle et fortifications d'agglomération de Port-Louis, fort du Loch à Guidel, grande et petite poudrière, parc à boulets, bastion Papegaut à Port-Louis, fort de Port-Puce à Gâvres).

¹⁶ Archipel des Sept-Îles (fort de l'île aux Moines), Ile d'Ouessant (tour-fanal du Stiff), Archipel des Glénan (fort Cigogne et fort de Penfret), Belle-Île (citadelle, fortifications d'agglomération, fortifications de plage, corps de garde crénelés et batteries), Houat (fort Central, batterie d'En Tal et réduit de Béniguet) et Hoëdic (fort Central).

¹⁷ Des corps de garde emblématiques du Finistère nord mériteraient sans doute également être protégés comme ceux de Kerfissien - Lavillo à Cléder ou du Menez Ham à Kerlouan.

¹⁸ Ce nom signifie en allemand courant de reflux.

A Lorient, la base de sous-marins de Keroman est labélisée *Architecture contemporaine remarquable* en 2000¹⁹. Elle forme un ensemble patrimonial d'exception, « élément majeur du patrimoine de l'humanité, comme architecture militaire et comme trace des affrontements stratégiques du 20e siècle entre les totalitarismes et les démocraties » (René Estienne, 2002).

La reconnaissance par le grand public des héritages militaires contemporains - et pas seulement ceux de la Seconde Guerre mondiale - passe nécessairement par des mesures de protection et de conservation²⁰.

On ne peut cependant tout conserver : l'étude d'inventaire doit permettre d'éclairer scientifiquement ces choix. L'inventaire du patrimoine est aussi là pour documenter les édifices avant qu'ils ne disparaissent par la « force des choses ».

➤ Accompagner les porteurs de projet (au niveau scientifique et technique)

Parmi les héritages militaires, ceux de la Seconde Guerre mondiale mobilisent de nombreuses associations et intéressent un public motivé par le tourisme de mémoire. Certains édifices ont été transformés en musées-lieux de mémoire²¹ et présentent des objets de militaria²².

Dans l'espace public, les bunkers sont quelquefois valorisés à contre-emploi par méconnaissance de leur fonction d'origine : le bunker-casemate abritant un canon ou une mitrailleuse devenant « belvédère » ; le poste d'observation circulaire au ras du sol du *Tobruk*²³ quasi systématiquement bouché « au nom de la sécurité », les tranchées remblayées. Il convient de prendre en compte les difficultés de compréhension des édifices, a fortiori lorsqu'ils sont désarmés, pensés originellement pour leur fonctionnalité militaire et l'accueil de soldats, et non du public : le besoin est pressant de raconter des histoires et d'investir des supports de transmission.

L'objectif de cette étude d'inventaire est de susciter l'envie de valoriser ces héritages. L'accompagnement des porteurs de projet passe systématiquement en amont par l'emploi de la méthodologie de l'inventaire général : identification et géoréférencement des

¹⁹ La Région Bretagne est propriétaire de plusieurs grands bunkers qui composaient la plus grande base de sous-marins nazis de l'Atlantique pendant la Seconde Guerre mondiale : les deux dom-bunkers (bunkers cathédrales) de l'aire de réparation navale du port de pêche de Lorient, la petite base du Scorff à Lanester et l'un des trois gigantesques bunkers de Keroman surnommé K3 (les bunkers K1 et K2 appartiennent à Lorient-Agglomération).

²⁰ A Brest, le [bunker de Keranroux](#) qui compte parmi les mieux conservés en France, se dégrade d'année en année et n'est pas protégé au titre des Monuments historiques. On pourrait également penser au [fort du Talud](#) à Ploemeur, modernisé par l'Allemagne nazie avec quatre canons de 17 cm et qui a conservé son télémètre sous coupole blindé.

²¹ On citera notamment en Bretagne : la batterie antiaérienne du Cosquéric à Ploemeur, le bunker-casemate de la batterie de Kerbonn à Camaret-sur-Mer (1990), les bunkers de la Cité d'Aleth à Saint-Malo (1994), le bunker K3 à Lorient (1997), le bunker-poste de direction de tir de Batz-sur-Mer (1997), le bunker K2 à Lorient (2010), le bunker-infirmerie du Palais à Belle-Île-en-Mer (2015), le bunker-magasin de munitions de la batterie du Bégo à Plouharnel (2015), le bunker-poste de direction de tir de Plougonvelin (2017), le bunker-infirmerie de Port-Louis (2019), les bunkers du château du Ter à Ploemeur (2020) et le bunker-casemate du Pouldu à Clohars-Carnoët (2021). A Plouharnel, les membres de l'Association *Les Bunkers Mémoire de Guerre* travaillent depuis mars 2025 à rendre accessible le bunker-tour-poste d'observation et de direction de tir de type S487 pour télémètre de 5 m de la batterie du Bégo.

²² <https://fr.wikipedia.org/wiki/Militaria>

²³ Le plus petit bunker du Mur de l'Atlantique est aussi le plus connu en raison du nombre important d'ouvrages construits : sur le terrain où il est le plus souvent enterré, on le reconnaît à son emplacement de tir circulaire. Il s'agit d'un poste d'observation et de tir dit *Ringstand* pour un équipage de deux soldats. A partir de 1943, ce bunker dont le plan-type est dessiné en 1942 est surnommé *Tobruk-Stand* en référence à la prise de Tobrouk en Lybie par les forces de l'Axe en juin 1942.

constructions, réalisation de schémas ou plans précis²⁴ et comparaison avec les archives et plans-types, couverture photographique détaillée croisée à une étude historique et documentaire.

L'étude d'Inventaire a d'ores et déjà permis d'accompagner la valorisation de sites comme à Brest avec l'ensemble fortifié « B 47 » transformé en jardin public²⁵, à Saint-Brieuc avec les fortifications du Domaine de la Tour de Cesson, à Plogoff avec la station radar du Men Tan et à Tréfléz avec l'ensemble fortifié « A5 » de la pointe d'Énez-Vihan.

b. Les objectifs

- Réaliser un état des lieux des héritages militaires en Bretagne (Cartographier les sites ; disposer d'une vision d'ensemble sur ce patrimoine)
- Approfondir la connaissance des héritages militaires, notamment contemporains
- Documenter les sites, rendre accessibles des documents peu connus, mais essentiels à la compréhension des héritages militaires (un site = un dossier d'Inventaire : c'est l'unité documentaire, dans le respect des archives)
- Créer et animer un réseau d'acteurs autour des héritages militaires

3. Périmètre de l'opération d'Inventaire thématique

a. Le périmètre spatial

L'étude d'Inventaire couvre l'ensemble de la Région Bretagne au sens administratif, soit les quatre départements compris dans cet espace : les Côtes-d'Armor, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan.

b. Les bornes chronologiques

L'étude porte sur les héritages militaires du Moyen Age central (à partir du 11e siècle) à la Seconde Guerre mondiale. L'un des enjeux de cette enquête est de comprendre l'évolution des sites fortifiés dans le temps long et de donner à lire la permanence des installations militaires et stratégiques.

c. Définition du corpus

Le corpus retenu pour cette opération concerne toutes les formes de bâti assimilées aux héritages militaires. Il s'appuie sur le vocabulaire méthodique du domaine « architecture militaire » du Thésaurus de la désignation des œuvres architecturales et des espaces

²⁴ On remerciara Dirk Peeters pour la mise à disposition de nombreux relevés qu'il a lui-même réalisés.

²⁵ Le [Jardin des bunkers](#), projet porté par Brest Métropole aménagement de 2022 à 2024.

Aménagés (2013). Plusieurs « entrées » sont utilisées : édifice militaire, ensemble militaire et ouvrage militaire. Sauf exception, les objets mobiliers sont exclus de cette étude.

4. Méthodologie et sélection des sites à étudier

a. La méthodologie d'Inventaire

Cette opération d'Inventaire se fait selon la méthodologie nationale définie par l'Inventaire général. Elle s'appuie avant tout sur l'observation directe de l'objet d'étude : il n'y a pas d'opération d'Inventaire s'il n'y a pas arpentage du territoire. Il s'agit d'analyser l'objet d'étude telle qu'il est au moment de l'enquête, dans son contexte, en partant de sa perception d'ensemble pour l'observer jusque dans ses moindres détails. Ce travail in situ permet de documenter les édifices et édicules réellement vus²⁶.

La méthodologie de l'Inventaire général repose sur l'utilisation de vocabulaires normalisés et sur une grille d'analyse structurée. Ils produisent ainsi des dossiers homogènes qui répondent toujours à la même organisation documentaire²⁷.

b. Les grands axes de l'étude (classés par ordre de priorité)

- **Axe n° 1 : L'étude des bases de sous-marins et des bunkers du Mur de l'Atlantique** (Réalisation en « régie directe », en partenariat via des appels à projets et par le biais de stages universitaires). Plusieurs milliers de bunkers, répartis dans des centaines d'ensembles fortifiés principalement situés sur le littoral, ont été construits par l'Allemagne nazie en Bretagne. En 1940, l'Organisation Todt se voit confiée l'implantation de batteries d'artillerie côtière et l'édification de bases renforcées pour accueillir les sous-marins à Brest, Lorient et Saint-Nazaire. A partir de l'automne 1942, c'est la construction de l'*Atlantikwall* afin d'empêcher une invasion du continent européen depuis la Grande-Bretagne. Le système constructif nazi repose sur l'emploi de plans standardisés pour la construction des bunkers. La défense se concentre d'abord autour des bases navales puis est étendue au littoral tout entier et à l'intérieur des terres. Certains sites ont conservé des traces des bombardements - cratères - comme en Presqu'île de Crozon ou sur l'île Cézembre à Saint-Malo.
- **Axe n° 2 : La mise à jour, l'enrichissement et la valorisation des dossiers d'Inventaire consacrés aux héritages militaires, toutes périodes confondues, issus de précédentes opérations d'Inventaire**²⁸ (Réalisation en « régie directe », en partenariat via des appels à projets et par le biais de stages universitaires). Cet axe investira d'abord les sites protégés au titre des Monuments historiques (quelques 200 sites), et se prolongera en fonction de territoires, périodes, thématiques ou opportunités qui se dessineront.

²⁶ <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/inventaire-general-du-patrimoine/methodes-et-conduite-de-l-inventaire>

²⁷ Idem.

²⁸ En dépit d'enrichissements réguliers, répondant notamment aux questions des internautes, il semble cependant difficile, voire impossible, de maintenir en permanence à jour les 2 300 dossiers d'Inventaire constitués depuis 1964.

- **Axe n° 3 : Le recensement et l'étude des fortifications médiévales et modernes** (Partenariats via les appels à projets et par le biais de stages universitaires) Le corpus est immense puisque la Bretagne compte environ 250 châteaux forts, une soixantaine de villes « nées à l'ombre d'un château », des centaines de mottes et d'enceintes de terre médiévales. À ces sites médiévaux, on peut ajouter des centaines de manoirs fortifiés et des fortifications de l'époque moderne.

Par le biais d'un stage universitaire de 6 mois au service de l'Inventaire du patrimoine culturel, Clément Kervot, étudiant en archéologie a pu recenser et étudier en 2024 les châteaux forts et demeures fortifiées du Moyen Âge dans le territoire du département des Côtes-d'Armor. Ces dossiers d'Inventaire, concernant une quarantaine de châteaux, sont en cours de validation (2025). Certains dossiers ont été réalisés par Guillaume Lécueillier, chargé d'études d'Inventaire.

c. Sélectionner pour étude les héritages militaires de la Seconde Guerre mondiale

Etudier le Mur de l'Atlantique en Bretagne à partir des archives

Selon les archives allemandes, au 1er juillet 1943, 15 055 constructions sont réalisées ou en cours de réalisation en Bretagne historique (cinq départements) dont 1 699 bunkers de 2 m et plus d'épaisseur de béton armé qualifiés de « fortifications permanentes ».

En juin 1944, le total des constructions s'élèverait ainsi à près de **17 993 unités dont 2 768 bunkers de 2 m et plus d'épaisseur de béton armé.**

Entre 1946 à 1949, un recensement des « ouvrages ex-allemands » dit [rapport Pinczon du Sel](#) est réalisé par le ministère de la Défense nationale à des fins documentaires et stratégiques. Ces études ne sont malheureusement pas exhaustives car elles ont avant tout pour objectif la réutilisation des ouvrages ex-allemands et l'acquisition des parcelles concernées. En Bretagne sont recensés **3 028 constructions « utilisables ou en état de recevoir des armes ».**

Auteur en 1987 d'une thèse intitulée « Atlantikwall et Südwall, la défense allemande sur le littoral français (1941-1944) », Rémy Desquesnes donne le chiffre de **3 600 installations bétonnées permanentes prévues** pour la Bretagne.

L'énorme différentiel par rapport aux archives allemandes vient de la non prise en compte des fortifications de campagne (renforcées ou non), c'est-à-dire des constructions de moins de 2 m d'épaisseur de béton.

Essayer de quantifier plus de 80 ans de destruction

A la Libération, ces constructions ont subi une désaffectation rapide marquée tout d'abord par des récupérations d'équipements et de matériels. Dans l'immédiate après-guerre, les destructions sont nombreuses et concernent principalement les petits ouvrages fortifiés : tranchées, fossés antichars, *Tobruk*, abris, soutes à munitions... En raison de la pénurie de logements, certains bunkers sont habités. Les opérations de déminage et d'évacuation de munitions (missions de désobusage et de débombage) s'étalent jusqu'en 1947²⁹.

²⁹ Sur le terrain, munitions historiques et vestiges de guerre constituent toujours un danger.

En application de la [loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre](#) et « lorsque l'intérêt des travaux justifie la dépense », l'Etat prend en charge les « travaux de destructions d'ouvrages militaires de toute nature établi par l'ennemi » ou les « travaux de remise en état de terrains ». Lorsque le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme décide, sur avis conforme du ministre de l'Agriculture, de ne pas procéder aux travaux, « le sinistré reçoit une indemnité égale aux préjudice exceptionnel causé par le maintien des lieux dans leur état ». Les propriétaires des parcelles sont libres de réutiliser ou pas les bunkers. Sur autorisation, ils peuvent les détruire à leur frais. Blindages - notamment les embrasures de tir, les cloches, les portes - et les armements de nombreux bunkers sont récupérés par des ferrailleurs pour en recycler l'acier.

Opérer une sélection d'ensembles fortifiés remarquables pour étude

En raison de la taille considérable du corpus, prétendre à l'exhaustivité selon la méthodologie de l'Inventaire général semble difficile voire impossible. L'étude d'Inventaire portera sur une sélection d'ensembles fortifiés choisis en fonction de leur intérêt historique, technique et scientifique, stratégique³⁰ (choix d'implantation), typologique³¹, de leur état de conservation³², des perspectives de valorisation, voire de réutilisation.

d. Profiter des opportunités pour enrichir les dossiers d'Inventaire

Certains héritages militaires font ou feront l'objet de projets de valorisation dans années à venir. Sous réserve d'accord hiérarchique préalable et de notre plan de charge, nous nous réservons la possibilité de les étudier selon la méthodologie de l'Inventaire général afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet.

Par ailleurs, des héritages militaires remarquables sont situés dans des emprises militaires actives. Selon les opportunités et sous réserve d'accord hiérarchique préalable et de notre plan de charge, nous nous réservons la possibilité de les étudier. Pour rappel, la présente opération d'Inventaire est née d'une demande « d'enregistrer la mémoire » des dom-bunkers de l'aire de réparation navale de Lorient avant des travaux de modernisation pilotés par la Région Bretagne³³.

³⁰ Construction ex-nihilo ou réutilisation d'anciennes fortifications par exemple. Patrick Jadé évoque les juxtapositions, superpositions et imbrications, résultats de phases historiques de fortification.

³¹ Défense, abri, logistique, base aérienne, radar, radionavigation, commandement, hôpital, etc.

³² Présence de matériel de second œuvre et d'équipements, conservation de marquage et peinture murale par exemple.

³³ « Patrimoine. Le port de Lorient rénove ses deux cathédrales », journal Ouest-France, 31 août 2023 et « Surnommés « les cathédrales », les bunkers monumentaux retrouvent leurs couleurs d'origine à Lorient », journal Ouest-France, 17 juin 2025.

5. Calendrier prévisionnel et phases de réalisation

Le projet se déroule sur une période de six ans, à compter de juillet 2023.

a. Travail de documentation

La bibliographie est disponible dans le dossier de [présentation de l'opération](#).

En amont et/ou en aval du travail de terrain, le chargé d'études d'Inventaire réalise le travail documentaire en bibliothèque ou dans des centres d'archives. De nombreuses ressources concernant les fortifications contemporaines sont disponibles en ligne. Ces recherches sont réalisées au fur et à mesure de l'opération.

b. Travail de terrain

Pour les sites sélectionnés pour étude, le chargé d'études d'Inventaire se déplace systématiquement sur le terrain pour rencontrer les propriétaires, identifier les vestiges, réaliser une couverture photographique et effectuer d'éventuels relevés (mesures).

c. Travail de coordination et de réception des missions photographiques

Via le système de « mission photographique », le chargé d'études d'Inventaire passe commande des prises de vues jugées nécessaires aux photographes du service. Pour des raisons pratiques et de sécurité, le chargé d'études d'Inventaire peut accompagner le photographe sur le terrain.

Dans la photothèque, le chargé d'études d'Inventaire légende les illustrations et les verse dans les dossiers d'étude.

d. Travail d'analyse et de rédaction

Le chargé d'études d'Inventaire réalise le travail d'analyse architecturale (lecture du bâti). Il rédige les textes descriptif, historique, les synthèses et les éventuels annexes.

e. Mise en forme des dossiers d'Inventaire du patrimoine

Les sites étudiés font l'objet de dossiers individuels d'Inventaire grâce au logiciel GERTRUDE³⁴. Certains sites pourront donner lieu à des dossiers collectifs ou thématiques renvoyant, soit à des dossiers individuels sous GERTRUDE, soit à des notices individuelles de recensement réalisées avec l'application de recensement GLAD.

Le chargé d'études d'Inventaire est responsable de la conception des dossiers et de leurs articulations documentaires. Avant publication sur le portail régional, les dossiers d'étude sont relus et validés par le service de l'Inventaire du patrimoine culturel (par le responsable de la mission Outils numériques et développements et par la cheffe de service).

³⁴ Cet acronyme signifie Groupe d'étude, de Recherche Technique, de Réalisation et d'utilisation du Dossier Electronique.

f. Diffusion et partage des connaissances

Les nouveaux dossiers d'étude, comme les dossiers d'étude mis à jour, sont publiés au fur et à mesure sur le portail numérique de l'Inventaire de la Région Bretagne (patrimoine.bretagne.bzh) où ils sont consultables par tous.

Afin de toucher le plus grand nombre, les modalités de restitution de l'étude d'Inventaire sont plurielles :

- Des temps d'échanges - sur le terrain ou en salle - sont régulièrement organisés afin de favoriser la recherche autour des héritages militaires. Ces temps visent particulièrement les associations gravitant autour des héritages militaires³⁵, mais aussi les particuliers spécialistes d'une thématique ou encore « référents » d'un site.
- Des temps d'échanges sont parallèlement organisés avec les propriétaires des sites - publics ou privés - afin de les sensibiliser aux héritages militaires, de susciter l'envie de sécuriser et de valoriser les sites (selon les cas, avec possibilité de participation sous forme technique ou scientifique à des plans de gestion ou à des projets de valorisation).
- Les travaux d'Inventaire font l'objet d'actions de valorisation dans le cadre de formation ou d'actions éducatives.
- Lors des Journées européennes du patrimoine, les actions de valorisation peuvent prendre différentes formes : atelier, visite commentée, conférence interactive (dans le cadre des « Coups de cœur » et du cycle « Causons patrimoines » organisés chaque année par la Région Bretagne).
- Sous réserve d'accord préalable du Service presse de la collectivité régionale, des publications dans la presse quotidienne régionale ou dans d'autres médias sont prévues pour relayer l'opération d'Inventaire thématique, les résultats et les découvertes.

L'étude d'Inventaire pourra également faire l'objet d'articles scientifiques et de présentations à l'occasion de colloques et de conférences.

Une publication de synthèse est programmée en 2029.

³⁵ Association 1846, *La fortification du 19e siècle : connaître et partager* ; Association Les Vigies du Minou, Association Groupe d'études et de recherches des fortifications de l'Atlantique et des unités sur le terrain - GERFAUT 29 ; Association Brest 44, Association pour la Valorisation du Patrimoine de Roscanvel – AVPR ; Association Mémoire Patrimoine Clohars-Carnoët ; Association Bunker Archéo 56 ; Association Les Bunkers Mémoire de Guerre, etc.

Annexe 1 : extrait du Trésaurus de la désignation des œuvres architecturales et des espaces Aménagés (2013) : architecture militaire [en bleu : proposition de modification ou ajout]

ensemble militaire

L base militaire
L L base aérienne
L L base navale
L L L base sous-marine [base de sous-marins]
L champ de bataille
L ensemble castral
L fortification (*ensemble fortifié*)
L L fortification d'agglomération
L L L ceinture de forts
L L ligne fortifiée
L L oppidum
L L place forte
L polygone de tir

édifice militaire

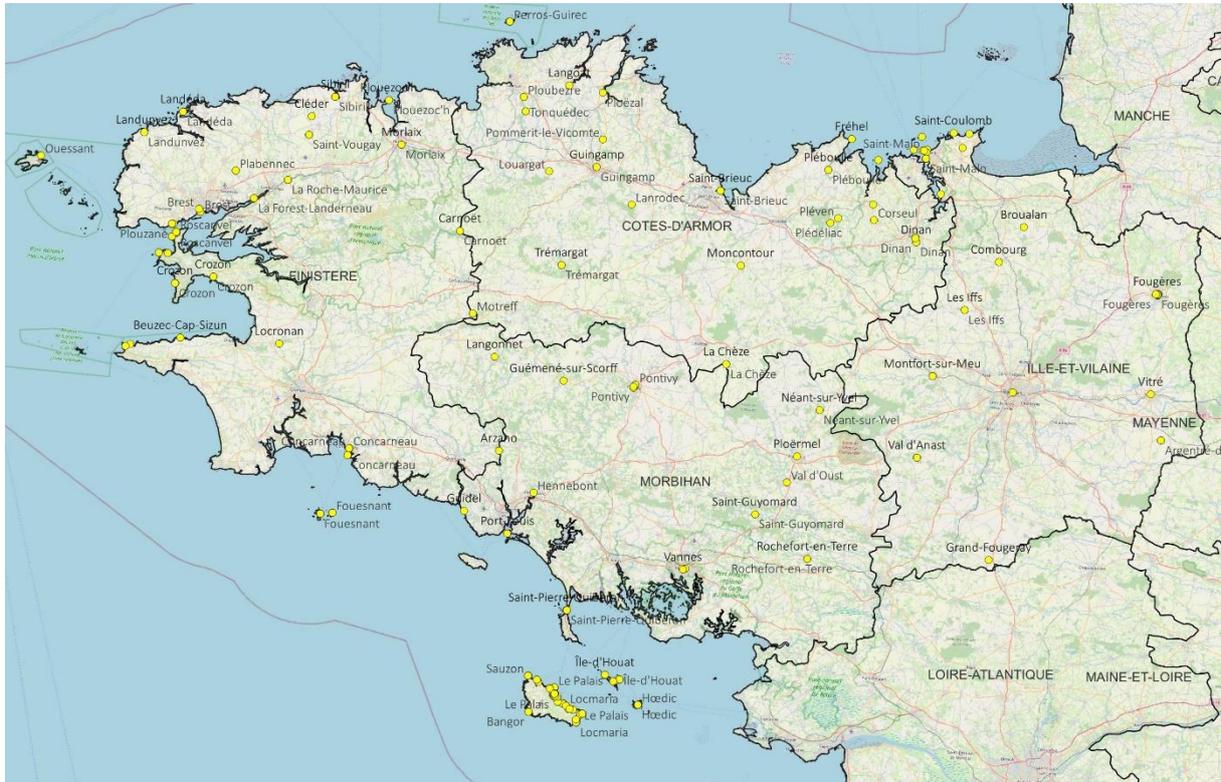
L édifice fortifié
L L camp
L L château fort
L L fort
L L forteresse
L L L citadelle
L édifice logistique
L L arsenal
L L caserne
L L L gendarmerie
L L L quartier de cavalerie
L L corps de garde
L L magasin de fourrage
L L magasin de munitions
L L poudrière [magasin à poudre]
L L station radar

ouvrage militaire

L ouvrage fortifié
L L bastillon
L L bastion
L L batterie d'artillerie (*batterie*)

L L casemate
L L L blockhaus [bunker]
L L chemin de ronde
L L courtine
L L donjon
L L double caponnière
L L enceinte
L L éperon barré
L L glacis
L L fossé
L L L douves
LL hourd
L L motte
L L tranchée de combat
L L tranchée de communication
L L mur défensif
L L ouvrage d'entrée
L L ouvrage extérieur
L L L demi-lune
L L L ouvrage avancé
L L L L redan
L L L L redoute
L L ouvrage Maginot
L L pont-levis
L L position fortifiée
L L poterne
L L réduit
L poste d'observation
L rampe de lancement

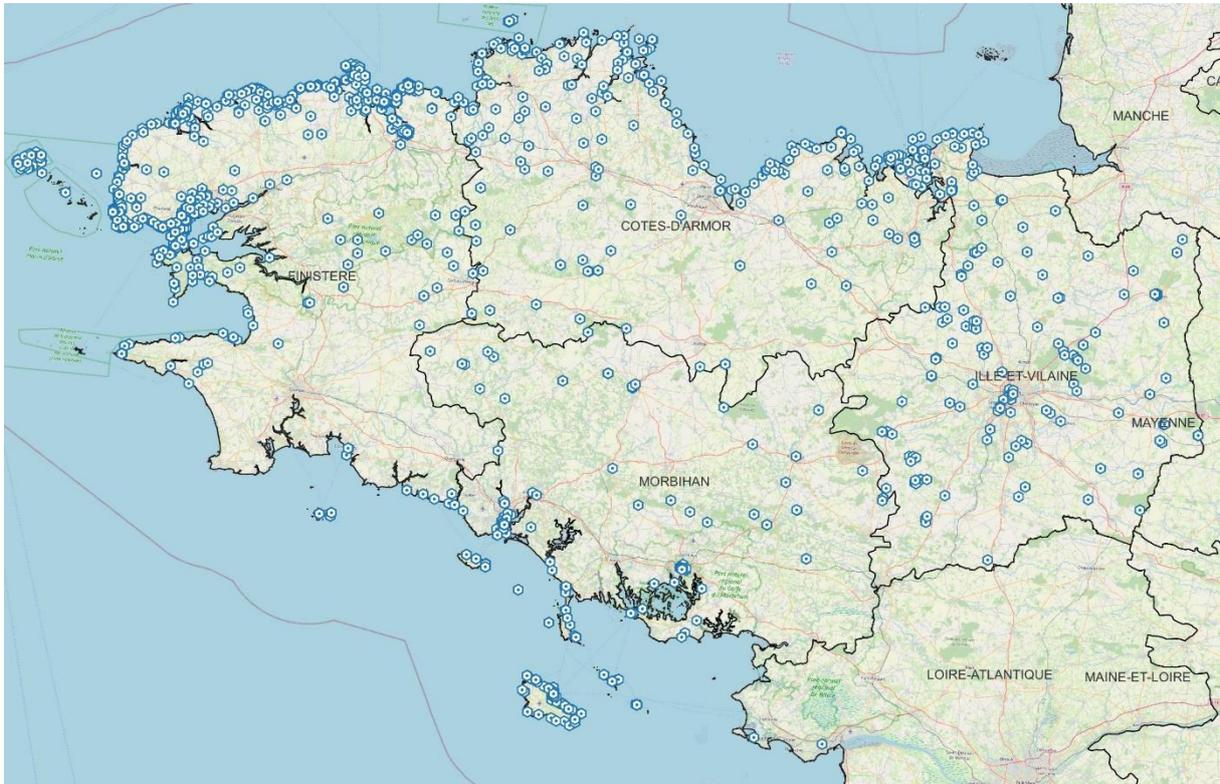
Annexe 2 : carte de localisation des architectures militaires protégées au titre des Monuments historiques en Bretagne (Données : dossiers d'Inventaire du patrimoine, 30 juin 2025).



Les fortifications d'agglomération et enceintes urbaines sont relativement bien protégées : Dinan et Saint-Malo (1886), Concarneau (1899), Quimper (1909), Vannes (1925), Fougères, Guingamp, Moncontour, Montfort-sur-Meu et Rennes (1926), Hennebont (1939), Quintin (1951), Vitré (1972), Ploërmel (1995), Morlaix (1996) et Le Palais (2004).

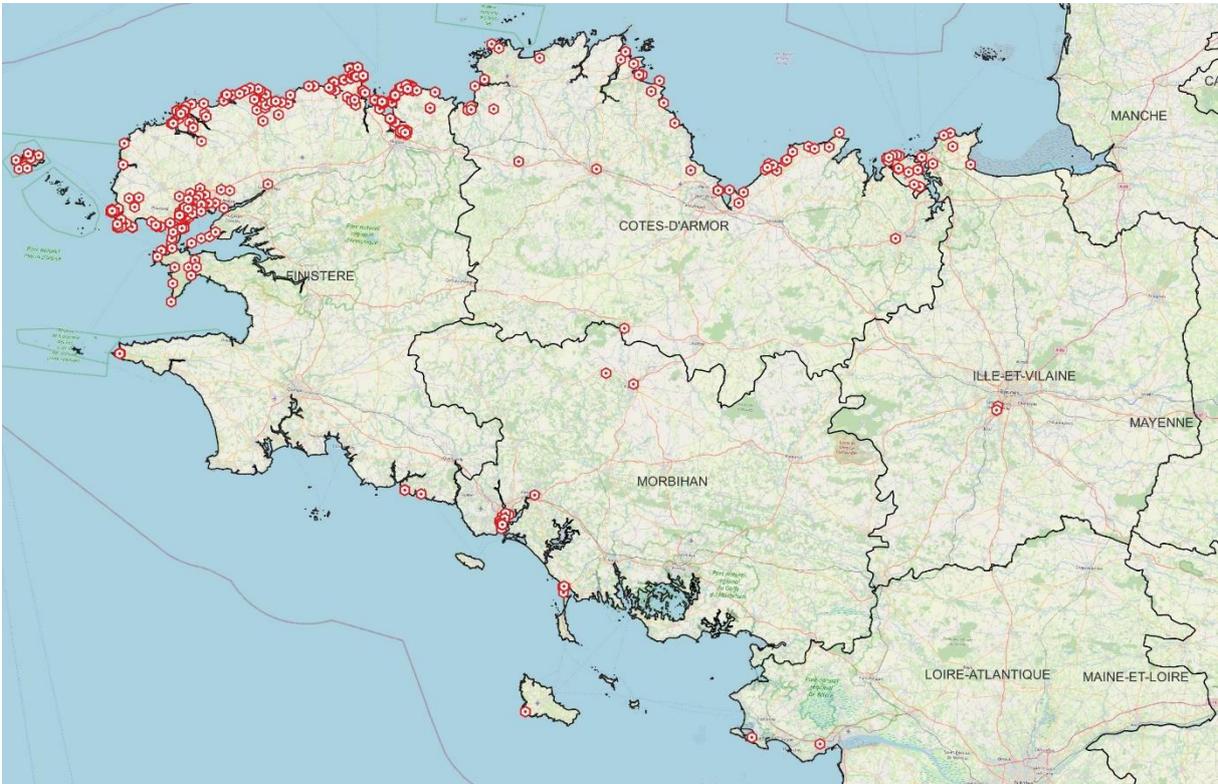
Il faut attendre l'année 2000 pour voir les fortifications de Belle-Île, Houat et Hoëdic protégées au titre des Monuments historiques : certaines datent de la période contemporaine ce qui constitue une véritable nouveauté. Dans les environs proches de la ville-arsenal de Brest, des fortifications sont inscrites au titre des Monuments historiques en 2008 dans un contexte de transfert de parcelles militaires au Conservatoire du littoral.

Annexe 3 : carte de localisation des architectures militaires disposant d'un dossier d'Inventaire en Bretagne (Données : dossiers d'Inventaire du patrimoine, 30 juin 2025).



- *L'attention de l'Inventaire du patrimoine de Bretagne s'est essentiellement portée sur le littoral nord et les ports de Brest et de Saint-Malo qui sont les zones les plus fortifiées aux périodes modernes et contemporaines.*
- *Les îles de Bretagne sud ont fait l'objet d'une étude sur les fortifications du milieu du 19e siècle.*
- *Dans l'intérieur des terres, les points correspondent à des fortifications médiévales (châteaux forts, forteresses et mottes). Ces zones correspondent aux Inventaires topographiques.*

Annexe 4 : carte de localisation des architectures militaires de la Seconde Guerre mondiale disposant d'un dossier d'Inventaire en Bretagne (Données : dossiers d'Inventaire du patrimoine, 30 juin 2025).



Annexe 5 : liste indicative des architectures militaires qui ont fait l'objet d'une valorisation suite à l'étude d'Inventaire du patrimoine.

- **Rennes, Région Bretagne, hélice du sous-marin *Agosta*** (conférence ; valorisation sur site ; 2022) ;
- **Lorient, Keroman, Aire de réparation navale, Dom-bunker ouest** (conférence ; JEP 2022) ;
- **Plabennec, Lesquélen, site archéologique : motte et basse-cour** (cours « Inventaire du patrimoine, onomastique et archéo-toponymie » dans le cadre du Master 1 « Langues et Cultures Celtiques en Contact » de l'Université de Bretagne Occidentale ; janvier 2023) ;
- **Brest, ensemble fortifié « B 47 »** (visite commentée x 2 ; conférence ; participation au projet de valorisation ; valorisation sur site ; JEP 2022, JEP 2023) ;
- **Saint-Brieuc, pointe de Cesson, ensemble fortifié : château fort, corps de garde, bunkers** (visite commentée x 8 ; JEP 2023 ; conférence 2024 ; participation au projet de valorisation ; valorisation sur site en cours en 2025) ;
- **Plouharnel, Le Bégo, Dunes sauvages, batterie d'artillerie de Plouharnel dite Batterie du Bégo « Va 300 »** (formation pour les contributeurs du territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique à Saint-Pierre-Quiberon - Plouharnel ; 2024) ;
- **Plogoff, station radar de Men Tan** (visite commentée x 4 ; JEP 2024 ; participation au plan de gestion du site ; valorisation sur site en cours en 2025) ;
- **Plougras, le Beffou, résidence de chasse des comtes de Penthèvre au 12e siècle** (*Clément Kervot, étudiant en archéologie et stagiaire au SINPA ; visite commentée x 2 ; JEP 2024*) ;
- **Tréfléz, Dunes de Keremma, pointe d'Énez-Vihan, ensemble fortifié « A 5 »** (valorisation sur site en cours en 2025 ; JEP 2025).